

L'agent national du district de Wissembourg (Bas-Rhin) adresse un nouvel état des ventes des biens d'émigrés en floréal et prairial, lors de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

L'agent national du district de Wissembourg (Bas-Rhin) adresse un nouvel état des ventes des biens d'émigrés en floréal et prairial, lors de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 270-271;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22101_t1_0270_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

18

L'agent national près le district de Weissembourg, département du Bas-Rhin, écrit à la Convention nationale qu'ayant reconnu une erreur dans l'état des ventes des biens d'émigrés qui lui a été envoyé par son secrétaire en son absence, il lui en adresse un second, d'où il résulte que les biens d'émigrés vendus dans ce district pendant les mois floréal et prairial, ont rapporté 1 172 142 livres 5 sols, quoique l'estimation ne fût que de 333 512 livres.

Insertion au bulletin (2).

[L'agent nat. près le distr. de Wissembourg, au cⁿ présid. de la Conv.; Wissembourg, 7 therm. II] (1).

Citoyen président,

Je m'empresse de rectifier une erreur qui, par l'inadvertance d'un copiste, s'est glissée dans l'état du résultat du produit de la vente des biens des émigrés pendant les mois de floréal et prairial, qui t'a été envoyé par mon secrétaire en mon absence, en te faisant parvenir un état plus exact ci-joint. Je le (*sic*) crois aussi digne de ta connaissance de t'avertir que le jour d'hier, 5 thermidor, un bien d'émigré, estimé à 2 153 liv., a été vendu pour 26 580 liv., ce qui fait une différence de 24 427 liv. Une pareille chose n'étant pas encore arrivée depuis l'existence de la République, elle mérite, à mon avis, de recevoir la publicité. S. et F.

G. JEYNET

EMIGRÉS. DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN. DISTRICT DE WISSEMBOURG.

Résultat du produit de la vente, faite par le directoire du district, des biens nationaux provenans d'émigrés pendant le mois de floréal et prairial.

Dates des enchères	Montant des évaluations	Prix des adjudications	Différence
Du 2 floréal	53 600 liv.	232 700 liv. d.	179 100 liv. d.
Du 6	44 660	170 150	125 490
Du 8	26 730	110 150	83 420
Du 11	48 560	171 650	123 090
Du 15	25 660	82 700	57 040
Du 17	3 800	41 650	37 850
Du 19	8 020	15 890	7 870
Du 23	2 171	4 852	2 681
Du 26	580	1 257	677
Du 28	1 810	7 545	5 735
Du 2 prairial	3 140	12 140	9 000
Du 4	5 220	15 880	10 660
Du 5	10 980	45 990	35 010
Du 9	19 438	40 210	20 772
Du 12	3 772	9 005	5 233
Du 13	12 490	30 870	18 380
Du 15	13 809	44 920	31 111
Du 17	7 180	19 880	12 700
Du 18	6 686	14 165	7 479
Du 19	13 441	21 061 5 d.	15 620 5 d.
Du 21	2 276	5 025	2 749
Du 22	1 747	5 462	3 715
Du 23	2 322	6 910	4 588
Du 25	1 754	14 653	12 899
Du 27	2 178	2 290	112
Du 28	1 918	5 552	3 634
Du 29	9 570	31 585	22 015
	335 512 liv.	1 172 142 liv. 5 d.	838 630 liv. 5 d.

Certifié véritable par les administrateurs du directoire du district de Wissembourg, le 1^{er} messidor de l'an 2^{ème} de la République.

G. JEYNET (*agent nat.*), Et. HEYDRICH, MULBERGER (*v^e-présid.*), AVOLAÏY (*secrét.*), FTILFLER.

(1) P.V., XLIV, 5. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^h).

(2) P.V., XLIV, 5.

(1) La pièce porte en mention marginale : mention honorable. C 319, pl. 1299, p. 23, 24. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539; *J. Fr.*, n° 693; *J. Sablier*, n° 1507; *Ann. R.F.*, n° 259. Bⁱⁿ, 5 fruct. (suppl^h).

La vente des biens des émigrés n'a commencé dans ce district que le 2 floréal, attendu que le pays étoit envahi par l'ennemi depuis le 22 vendémiaire jusqu'au 7 nivôse, et depuis la rentrée des troupes républicaines jusqu'au mois de floréal on étoit occupé à faire la description et l'estimation des biens pour pouvoir en commencer la vente.

19

L'agent national du district de Dol, département d'Ille-et-Vilaine, écrit qu'un bien d'émigré, estimé 11 172 liv., vient d'être vendu 33 878 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

20

Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Ruffec, département de la Charente, écrivent à la Convention nationale qu'ils envoient, par la messagerie, une boîte contenant 42 marcs 7 onces 2 gros d'argenterie provenant, partie de plusieurs chapelles [et l'autre] (2) de la maison de Broglie Montmorency.

Insertion au bulletin (3).

[*Le c. de surv. révol. et régénéré, établi à Ruffec, au présid. de la Conv.; Ruffec, 7 therm. II*] (4)

Citoyen président,

Des calices, des soleils, des ciboires, des ostensoirs, des navettes, des encensoirs, des patennes et des cannettes viennent de nous être fournis par les ci-devant chapelles de notre district. La quantité de ce vil métal a été augmentée par 6 grands chandeliers et un plat d'argent de la ci-devant grande et puissante maison Broglie Montmorency. Nous mettons le tout à la messagerie aujourd'hui à ton adresse. Fais-en l'offrande à la patrie, invoque avec nous l'Être suprême, demande-lui qu'il éclaire toutes les âmes et qu'il les fasse renoncer, d'aussi bon cœur que nous, à tous ces hochets d'un culte que nous avons entièrement abandonné et fait abandonner pour ne nous occuper que du vrai, celui de l'Être suprême et de la liberté, mais

surtout qu'il nous débarrasse promptement de tous ces faux ministres des hôtels qui ne purent être vomis que par l'enfer en colère, à l'existence duquel ils croient et s'efforcent encor de faire croire.

Vive la République une et indivisible ! Vive la Montagne et ses fidèles soutiens.

Les membres composants le comité de surveillance révolutionnaire : CAILLIER, AUDINET (*présid.*), DEMONDION, JACQUES (*secrét.*).

Etat de l'argenterie que le comité de surveillance révolutionnaire de Ruffec a récolté dans plusieurs chapelles de son arondissement, adressée ce jour à la Convention nationale.

De la chapelle du ci-devant château de Ruffec : 2 calices, 2 patennes, un encensoir, une navette, 4 cannettes, un bassin, une croix et 6 chandeliers. De l'hôpital de Ruffec : un calice, une patenne, un ciboire, un soleil. Des pénitens de Ruffec : un soleil sans pied, un calice, une patenne. Desarcier, médecin : un calice, une patenne. Demery L'Abrégemant : un calice, une patenne. De la commune de Condac : un calice, une patenne, un soleil, un ciboire, une custode. Touchimbert, de Londigny : un calice, une patenne. Du collège de Ruffec et de Mongazon : 3 croix d'argent, une petite custode.

Tous ces objets pèsent ensembles 42 marcs 7 once 2 gros. Mis dans une boîte à l'adresse du président de la Convention le 7 thermidor l'an 2^e de la République, marquée comme en marge.

21

L'agent national près le district de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, instruit la Convention nationale qu'il a été fabriqué 600 quintaux de charbon dans le premier mois de la réception de l'arrêté de la commission des armes; que tous les bras ont concouru à la coupe des bois, et que tous ont également renoncé au paiement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Tarbes, 7 therm. II*] (2)

Citoyens législateurs,

Un acte de générosité patriotique et de dévouement à la cause de la liberté (qui peut-être mérite de vous être connu par celui qui en a été le témoin nécessaire, et même à la République entière par ses dignes représentants) c'est l'ardeur et la célérité avec laquelle les communes de ce district ont préparé, dès le premier moment de l'arrivée de l'arrêté de la commission des armes, un des éléments de la

(1) P.V., XLIV, 6.

(2) Membre de phrase ajouté d'après la minute du *Procès-verbal*, C 317, pl. 1270, p. 1.

(3) P.V., XLIV, 6. Bⁱⁿ, 4 fruct. (1^{er} suppl^t). C. Eg., n^o 735.

(4) C 318, pl. 1291, p. 1, 2.

(1) P.V., XLIV, 6. Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^t).

(2) C 319, pl. 1299, p. 21.